École de criminologie **Hiver 2019**
Université de Montréal

Plan de cours
CRI 6232 – La justice réparatrice
Lundi 16h00 -19h00
Pavillon Lionel-Groulx / C-4104

Mylène Jaccoud
mylene.jaccoud@umontreal.ca

Descripteur du cours

Émergence et extension de la justice réparatrice dans les secteurs sociopénal et communautaire. Identification et discussion des tendances traversant le mouvement de la justice réparatrice. Forces et limites de ce mouvement.

Objectifs du cours

- comprendre l'émergence et l'extension de la justice réparatrice dans le champ des politiques et des pratiques pénales et dans les milieux socio-communautaires;
- identifier et discuter les différents principes et modèles de justice réparatrice;
- développer une analyse critique envers les perspectives théoriques et pratiques de la justice réparatrice.

Approches pédagogiques

- Exposé magistral
- Documents audio-visuels
- Débats en classe
- Conférenciers invités

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Préparation des débats	20 %	Chaque séance
2. Exposé oral de la dissertation	30 %	25 mars 1er avril 8 avril
3. Travail écrit (dissertation)	50 %	29 avril 2019

Présentation des travaux

Les consignes seront précisées le 7 janvier en classe

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

7 janvier	**Introduction du séminaire. Objectifs et modalités d'évaluation. Notes introductives sur la justice réparatrice Introduction du cours.**
BLOC A :	**FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA JUSTICE RÉPARATRICE**
14 janvier	**Historique et contexte d'émergence de la justice réparatrice** Lecture requise : FAGET, Jacques, « Un mouvement d'idées », dans J. Faget, *La médiation pénale. Essai de politique pénale,* Trajets, Érès, 1997, pages 23-38
21 janvier	**Principes et fondements de la justice réparatrice (I)** Lecture requise : WALGRAVE, Lode, « Au-delà de la rétribution et de la réhabilitation : la réparation comme paradigme dominant dans l'intervention judiciaire contre la délinquance (des jeunes) ? », dans Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Ministère de la Justice (sous la direction de), *La justice réparatrice et les jeunes*, Vaucresson, Aeres/publications, 1994, pages 5-28.
28 janvier	**Principes et fondements de la justice réparatrice (II)** Lecture requise : GAVRIELIDES, Theo, « Restorative justice – the perplexing concept: Conceptual fault-lines and power battles within the restorative justice movement », *Criminology and Criminal* Justice, volume 8, numéro 2, 2008, pages 165-183.
BLOC B :	**DÉBATS**
4 février	**Débat sur la place et la fonction de la justice réparatrice dans le système pénal : réparer et/ou punir ?** Lecture requise : JACCOUD, Mylène, « Innovations pénales et justice réparatrice », Champ pénal/Penal Field, volume 4, mis en ligne le 24 mai 2007. URL : http://champpenal.revues.org/document9e12.html
11 février	**Débat sur la place de la communauté et sur la dimension réparatrice des travaux communautaires**
	La théorie du *reintegrative shaming* de Braithwaite. Les conférences familiales

Lecture requise :
WALGRAVE, Lode; AERTSEN, Ivo, « Reintegrative Shaming and Restorative Justice. Interchangeable, Complementary or Different ? », *European Journal on Criminal Policy and Research*, volume 4 , numéro 4, 1996, pages 67-85

CHANG, Won Kyung, « When My Community Met the Other: Competing Concepts of 'Community' in Restorative Justice», *Canadian Journal of Law and Society*, Volume 32, Numéro 3, 2017, pages 371-390.

BLOC C : ÉTUDES DE CAS

18 février **La justice réparatrice en contexte autochtone**

Lecture requise :
JACCOUD, Mylène, « Cercles de guérison et cercles de sentence : une justice réparatrice ? », *Criminologie*, volume 32, numéro 1, 1999, pages 79-105

25 février **La justice réparatrice en détention : rencontres détenus/victimes**
Conférencières invitées : Estelle Drouvin du CSJR et une participante au RDV

Lecture requise :
DHAMI, Mandeep ; MANTLE, Greg ; FOX, Darrell, « Reatorative justice in prisons », *Contemporary Justice* Review, Volume 12, |Numéro 4, 2009, pages 433-448.

11 mars **La justice réparatrice et les crimes contre l'humanité**

Lecture requise :
LEFRANC, Sandrine, « Les commissions de vérité : une alternative au droit ? », *Droit et cultures*, Numéro 56, document mis en ligne http://droitcultures.revues.org/335, 2008.

BLOC D : CONCLUSION

18 mars **Les forces et les limites de la justice réparatrice**

GROMET, Dena. M., « Restoring the Victim: Emotional Reactions, Justice Beliefs, and Support for Reparation and Punishment», *Critical Criminology*, numéro 20, 2012, pages 9-23. DOI 10.1007/s10612-011-9146-8

BLOC E : PRÉSENTATION DES DISSERTATIONS

25 mars
1er avril
8 avril

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de

10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.